



CALENDRIER BUDGETAIRE ACTUALISE DE L'EXERCICE 2022

N°	PÉRIODE	ACTIONS	ACTEURS
I.	Juin 2021	Orientation de la politique budgétaire 2022-2024	
		1) Lancement des travaux d'élaboration de la Loi de finances de l'exercice 2022 et vulgarisation de la Circulaire contenant les instructions y relatives	- Ministre d'Etat, Ministre du Budget ; - SG Budget ; - DGPPB ; - Sectoriels.
		2) Consultation pré-budgétaire (Séminaire d'orientation budgétaire) sur le CBMT 2022-2024	- Ministères du Budget, des Finances, du Plan ; - Ministères sectoriels, Institutions ; - PTF, Société civile, FEC, syndicats.
		3) Finalisation du CBMT, du CDMT central et des CDSMT 2022-2024	- Ministre d'Etat, Ministre du Budget ; - DGPPB.
		4) Rédaction de la Lettre d'Orientation Budgétaire (LOB) et transmission aux Responsables des institutions, ministères (Pouvoir central, provinces), des Budgets annexes et des Comptes spéciaux	- Premier Ministre ; - Ministre d'Etat, Ministre du Budget ; - SG Budget ; - DGPPB.
		5) Transmission du CBMT final aux services du Pouvoir central et des provinces	- Premier Ministre ; - Ministre d'Etat, Ministre du Budget.

10/5

N°	PÉRIODE	ACTIONS	ACTEURS
		6) Reclassement et rationalisation des organismes auxiliaires	<ul style="list-style-type: none"> - Cabinet Budget ; - SG Budget ; - DGPPB, DGDSP ; - Sectoriels.
		7) Identification des comptes spéciaux et budgets annexes	<ul style="list-style-type: none"> - Cabinet Budget ; - SG Budget ; - DGPPB, DGDSP ; - Sectoriels.
II.	Juillet 2021	Elaboration des prévisions sectorielles, Harmonisation des investissements, validation des Projets Annuels de Performance (PAP) et revue de la performance	
		1) Elaboration des prévisions budgétaires sectorielles et transmission à la DGPPB	- Sectoriels ;
		2) Mission d'harmonisation des investissements du Pouvoir central et des Provinces	<ul style="list-style-type: none"> - DGPPB ; - SG Budget ; - SG Plan ; - Provinces.
		3) Actualisation des Projets Annuels des Performances des sectoriels pour l'exercice 2022	<ul style="list-style-type: none"> - SG Budget ; - DGDSP ; - DGPPB ; - Sectoriel.
		4) Elaboration de la Circulaire sur la performance	<ul style="list-style-type: none"> - Ministre d'Etat, Ministre du Budget ; - DGDSP ; - Sectoriels.
		5) Elaboration des rapports annuels de performances de secteurs pilotes	<ul style="list-style-type: none"> - DGPPB, DGDSP - Sectoriels
		6) Conférences de performances	<ul style="list-style-type: none"> - Ministre d'Etat, Ministre du Budget ; - DGDSP, DGPPB ; - Sectoriels.

N°	PÉRIODE	ACTIONS	ACTEURS
III.	Août 2021	Conférences budgétaires de l'exercice 2022, arbitrages et finalisation des documents budgétaires ainsi que le processus de validation du projet de loi de finances 2022	
		1) Conférences budgétaires de l'exercice 2022 Analyse des prévisions budgétaires des Institutions et Ministères, budgets annexes et comptes spéciaux (recettes et dépenses) : 10 jours	- DGPPB ; - Ministères sectoriels et institutions ; - Administrations financières ; - Services d'assiette ; - Budgets annexes ; - Comptes spéciaux.
		2) Arbitrages, finalisation des documents budgétaires et processus de validation du projet de loi de finances 2022 Arbitrages budgétaires et détermination des grandes lignes de l'avant-projet du budget 2022 (20 jours)	- Ministre d'Etat, Ministre du Budget - SG Budget - DGPPB
IV.	Début septembre 2021	Elaboration du Projet de loi de finances rectificative 2021, Finalisation du projet de loi de finances 2022 et dépôt au Parlement	
		1) Elaboration du Projet de loi de finances rectificative 2021 (7 jours)	
		a) Actualisation des prévisions des dépenses b) Actualisation des prévisions des recettes c) Actualisation des mesures fiscales et administratives	- DGPPB ; - Ministères sectoriels et institutions ; - Administrations financières ; - Services d'assiette ; - Budgets annexes ; - Comptes spéciaux.

N°	PÉRIODE	ACTIONS	ACTEURS
		d) Préfiguration du l'avant-projet de loi de finances rectificative 2021 et validation par le Ministre du Budget	- Ministre d'Etat, Ministre du Budget ; - SG Budget ; - DGPPB.
		e) Présentation de l'avant-projet de loi de finances rectificative 2021 au Gouvernement et adoption en Conseil des Ministres	- Ministre d'Etat, Ministre du Budget ; - Gouvernement.
		f) Finalisation, impression des documents du Projet de loi de finances rectificative 2021 et transmission au Parlement	- Ministre d'Etat, Ministre du Budget ; - SG Budget ; - DGPPB ; - Imprimerie ; - Primature ; - Parlement.
		2) Finalisation du projet de loi de finances 2022 (8 jours)	
		a) Finalisation des documents de l'avant-projet de loi de finances 2022	- Ministre d'Etat, Ministre du Budget - SG Budget - DGPPB - Personnes ressources (Présidence de la République, Primature, Finances, Plan)
		b) Approbation et arrêt de l'avant-projet de Loi de finances 2022 par la Commission ECCFIN du Gouvernement	- Commission Economique et Financière du Gouvernement
		c) Examen de l'avant-projet de loi de finances 2022 et adoption du Projet de Loi de Finances 2022 au Conseil des Ministres	- Conseil des Ministres - Secrétariat Général du Gouvernement
		d) Elaboration du PEB et du PTR callé au projet de loi de finances 2022 (5 jours)	- Cabinet Budget ; - Cabinet Finances ;

107

N°	PÉRIODE	ACTIONS	ACTEURS
			<ul style="list-style-type: none"> - SG Budget ; - SG Finances ; - DCB ; - DTMF ; - DGPPB.
		e) Communication des enveloppes provisoires des 40% des recettes à caractère national du Projet de Loi de Finances 2022 aux provinces et ETD	<ul style="list-style-type: none"> - Ministre d'Etat, Ministre du Budget ; - Gouverneurs de Province.
		f) Finalisation et impression du Projet de Loi de Finances 2022	<ul style="list-style-type: none"> - Ministre d'Etat, Ministre du Budget ; - DGPPB ; - SG Budget ; - Imprimerie.
		3) Dépôt au Parlement du Projet de loi de finances rectificative 2021 et du projet de loi de finances 2022	
		Dépôt du Projet de Loi de Finances de l'exercice 2022 au Bureau de l'Assemblée Nationale (au plus tard le 15 septembre 2021)	<ul style="list-style-type: none"> - Premier Ministre ; - Gouvernement.
		4) Elaboration et publication de la version citoyenne du Projet de loi de finances de l'exercice 2022, de la revue semestrielle de l'exécution de la Loi de Finances 2021 et du Cadre Budgétaire à Moyen Terme 2022-2024.	<ul style="list-style-type: none"> - Ministre d'Etat, Ministre du Budget ; - SG Budget ; - DGPPB.
V.	Mi-septembre – novembre 2021	Examen et vote du projet de loi de finances rectificative 2021, du projet de loi de finances 2022 et des projets d'édits budgétaires 2022 par les organes délibérants	
		1) Examen et vote du Projet de loi de finances rectificative 2021 au Parlement	
		a) Examen et vote du Projet de loi de finances rectificative 2021 par l'Assemblée Nationale (5 jours)	<ul style="list-style-type: none"> - Assemblée Nationale ; - Gouvernement.
		b) Examen et vote du Projet de loi de finances rectificatives 2021 par le Sénat (5 jours)	<ul style="list-style-type: none"> - Sénat ; - Gouvernement.

N°	PÉRIODE	ACTIONS	ACTEURS
		<p>2) Examen et vote du Projet de Loi de Finances 2022 au Parlement</p> <p>a) Examen et vote du PLF 2022 à l'Assemblée Nationale (40 jours)</p> <p>b) Examen et vote du PLF 2022 au Sénat (20 jours)</p> <p>c) Paritaire Assemblée Nationale – Sénat (éventuel)</p> <p>1) Processus de validation des budgets en provinces</p> <p>a) Communication de l'enveloppe votée des 40% des recettes à caractère national de l'exercice 2022 (Pouvoir central vers la Province, Province vers les ETD)</p> <p>b) Examen et vote des édits budgétaires et décisions budgétaires</p>	<p>- Assemblée Nationale.</p> <p>- Sénat.</p> <p>- Assemblée Nationale ; - Sénat ; - Gouvernement.</p> <p>- Ministre d'Etat, Ministre du Budget ; - Gouverneurs de Provinces.</p> <p>- Assemblées provinciales et organes délibérants locaux ; - Exécutifs provinciaux et locaux.</p>
VI.	Décembre 2021	Promulgation et mécanisation de la Loi de finances 2022	
		<p>1) Promulgation de la Loi de Finances 2022 (avant le 20 décembre 2021)</p> <p>2) Vote des édits et promulgation des édits et décisions budgétaires (avant le 25 décembre 2021)</p> <p>3) Mécanisation, impression et publication de la Loi de Finances 2022 (avant le 31 décembre 2021)</p> <p>a) Mécanisation et impression de la Loi de finances 2022, transposition des crédits dans la chaîne de la dépense</p>	<p>- Président de la République.</p> <p>- Assemblées provinciales et organes délibérants locaux ; - Exécutifs provinciaux et locaux.</p> <p>- Ministre d'Etat, Ministre du Budget ; - SG Budget ;</p>

N°	PÉRIODE	ACTIONS	ACTEURS
			- DGPPB ; - CII ; - Imprimerie.
		b) Signature de l'Arrêté portant répartition des crédits de la Loi de finances de l'exercice 2022 et transmission aux sectoriels	- Ministre d'Etat, Ministre du Budget
		c) Elaboration de la version citoyenne de la Loi de finances 2022	- Ministre d'Etat, Ministre du Budget ; - SG Budget ; - DGPPB.
		d) Elaboration de la Circulaire contenant les instructions relatives à l'exécution de la Loi de finances 2022	- Ministre d'Etat, Ministre du Budget ; - SG Budget ; - DCB.
		e) Transmission du Plan de Passation des Marchés pour intégration dans le PEB	- DGDSP ; - DPB/Plan.

Fait à Kinshasa, le 11.1 JUIN 2021

Aimé BOJI SANGARA BAMANYIRWE

